

L'an deux mille vingt et le 15 janvier, à 20 heures 30, le Conseil municipal de Salles-la-Source, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Louis ALIBERT, Maire.

**Présents** : Bernard CAUSSE, Anne DAURENJOU-STRASSER, Marie-Thérèse DELOUSTAL, Louis DROC, Olivia MAILLEBUAU, adjoints.

Jean-Claude BRUGIÉ, Mireille CENSI, Bruno DALBIN, Lionel JOULIA, Nicolas JULVÉ, Jean-Paul LAFFLY, Bernadette MARRIAT, Sandrine NOËL, Robert SAULES, Raymond SÉGURET, conseillers municipaux.

**Représentés** :

Babeth FERNANDEZ a donné pouvoir à Olivia MAILLEBUAU.

Anne LE BAUX a donné pouvoir à Jean-Louis ALIBERT.

Philippe MORISSE a donné pouvoir à Bruno DALBIN.

Madame Anne DAURENJOU-STRASSER a été nommée secrétaire.

☞☞☞☞☞

Objet de la délibération n°20200115-1

### MAITRISE D'ŒUVRE ECOLE SOUYRI

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération en date du 5 juillet 2019 par laquelle le Conseil municipal a validé le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre pour l'extension et la réhabilitation de l'école de Souyri.

Sur 23 candidatures, le jury réuni le 9 juillet en a retenu 3 pour la réalisation d'une esquisse.

Le jury s'est à nouveau réuni le 29 novembre 2019 pour analyser les 3 projets et a retenu celui du groupement composé du cabinet Jacques Lacombe architecte, du BET INSE, de l'économiste EIRL Desvaux Jean-Philippe-TREC et l'acousticien SARL SIGMA acoustique.

Une négociation avec le groupement s'est déroulée au sujet de l'esquisse retenue, de l'enveloppe financière du projet, des prestations proposées et de leur proposition d'honoraires qui est de :

- Un forfait de 17 278.80 € TTC pour l'esquisse, le diagnostic et la mise au point de l'esquisse
- 10.69% HT du montant HT des travaux estimé aujourd'hui à 2 057 000 € soit une rémunération provisoire de 263 761.20 € TTC

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 15 Voix Pour, 4 Voix Contre,

☞ approuve le choix de ce groupement.

☞ donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le Marché public de maîtrise d'œuvre et tout document se rapportant à ce dossier.

☞☞☞☞☞

